

Communiqué du collectif AESH du pays de Fougères
16 janvier 2025

Les conditions de travail se sont dégradées depuis la mise en place des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé). En effet, les suivis mutualisés se sont multipliés, avec parfois 3 ou 4 enfants à accompagner dans la même classe. Certaines AESH doivent accompagner des élèves sur plusieurs établissements. Iels ont l'impression d'être des bouches-trous, des pions au service d'une politique méprisante à l'égard des AESH et des élèves.

La disparition des PIAL et leur remplacement par des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) ne résout rien. Le but est de poursuivre la politique de mutualisation, en l'aggravant, puisque les chefs d'établissement pourront désormais décider d'attribuer des moyens d'accompagnement à n'importe quel·le élève, qu'il bénéficie ou non d'une reconnaissance MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), le tout à moyens constants.

La loi de 2005 a conduit à inclure toutes les élèves dans les établissements quel que soit leur profil, mais les moyens matériels et humains n'ont pas suivi. Depuis 20 ans, il manque toujours :

- des AESH en nombre et reconnues
- du personnel médico-social suffisant dans les établissements scolaires (travailleur·euses sociaux·les, médicaux·les, psychologues...)
- une formation de l'ensemble des personnels face à la multiplicité des profils

En parallèle, les effectifs dans les classes ne baissent pas et sont parmi les plus élevés d'Europe, ce qui dégrade les conditions de travail et d'accueil de toutes les élèves.

Nous constatons aussi un déséquilibre entre les établissements publics et privés. Le nombre d'AESH est moins important dans les établissements privés au prorata du nombre total d'élève, sans doute parce que les établissements privés ne souhaitent pas garder ces élèves perçus comme indésirables.

Dans le pays de Fougères, une difficulté supplémentaire s'ajoute pour les AESH. Le manque de transports en commun, couplé à la multiplicité des affectations pour une même AESH, conduit ces personnels déjà précaires à se déplacer à leurs frais d'un établissement à un autre sans indemnité.

Le collectif des AESH du pays de Fougères revendique :

- la suppression des PIAL et PAS
- l'intégration des AESH dans la fonction publique d'État sans condition de titularisation
- la reconnaissance de l'équivalent temps plein sur la base de 24 heures par semaine, sans ajout de nouvelles missions
- le rattrapage salarial en conservant les droits acquis en terme d'échelon et d'indice, et une progression salariale sur l'ensemble de la carrière
- le recrutement massif d'AESH à la hauteur des besoins

Avec le soutien des syndicats CGT, CNT, FSU, Sud